

DEPARTEMENT
MARTINIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE

NOMBRES DE MEMBRES				
En exercice	Présents		Votants	
35	21		21	
			Dont procurations	
			04	
VOTES				
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	N'ayant pas pris part au vote
25	25	00	00	00

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

Séance du mercredi 28 février 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-huit février, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Fred DERNE, le 1^{er} Adjoint.

Etaient présents : MM Fred DERNE, Marie GARON, Emile GONIER, Yolène LARGEN-MARINE, Christine ALIKER, Eric JULTAT, Christiane ROY BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Raphael BORDELAIS, Josiane NAPOLY épouse PUJAR(arrivée à 17H45), Gérard CHAUVET, Danielle MINIETTI épouse RAYMOND, Antoine JEAN-BOLO, Marie-Claude RAQUIL, Sainte-Clair JANVIER, Dominique CUPIT, Charles ANIN, Nicole DUFEAL, Maurice JOSEPH MONROSE, Marie-Victor PAIGERAC, Patrice CHARLEBOIS, Marinette TORPILLE.

Absents excusés : MM Luc CLEMENTE, Félix CATHERINE, Arlette BRAVO PRUDENT, Laurie ABAUL, Maryse SOUFFLEUR épouse AUGUSTE-CHARLERY William PAULIN, Christophe AGELAN.

Procurations : MM Félix CATHERINE, Arlette BRAVO-PRUDENT, Laurie ABAUL, Maryse SOUFFLEUR épouse AUGUSTE-CHARLERY ont respectivement donné procuration à Charles ANIN, Christine ALIKER, Patrice CHARLEBOIS, Yolène LARGEN-MARINE.

Absents : MM Patrick FLERIAG, Joseph Armand BRAY, Victorien QUIMBERT, Philippe TAIEB, Max ORVILLE, Renaud SAINT-ALBIN, Léone VAILLANT épouse BARDURY.

Date de la convocation

22/02/2018

Date d'affichage de la convocation

22/02/2018

Objet de la Délibération

FINANCES

Manifestation carnavalesque
Vidé en pyjama 2018

Président de Séance :

Fred DERNE, 1^{er} Adjoint

Secrétaire de Séance :

Yolène LARGEN-MARINE



**MANIFESTATION CARNAVALESQUE « VIDE EN PYJAMA 2018 »
LUNDI 12 FEVRIER 2018 DE 4H00 A 7H00**

Le Conseil municipal ;

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'avis favorable de la Commission Animation Territoriale en date du mercredi 07 février 2018
- Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du jeudi 08 février 2018 ;

- Vu l'avis favorable du Bureau municipal en date du lundi 19 février 2018 ;
- Vu le rapport de présentation transmis aux conseillers municipaux ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

-
- L'organisation du Vidé en pyjama du lundi 12 février 2018 est approuvée ;
 - Le budget prévisionnel de l'opération s'élève à deux mille euros (2000,00 €) ;
 - Monsieur le Maire est autorisé à solliciter la participation de partenaires au financement de cette manifestation.
-

Pour extrait certifié conforme,
Schœlcher, le 23 OCT. 2018

Le Maire

